



Pièces à fournir :

Personne majeure (présence obligatoire lors de la demande)

- Formulaire CERFA (à remplir à l'encre noire) ou **pré-demande de carte d'identité à effectuer sur le site : ants.gouv.fr**
- 2 photos récentes (de moins de 6 mois) et conformes aux normes
- L'original d'1 justificatif de domicile récent (de moins d'1 an).

Pour les personnes hébergées (chez un parent par exemple) fournir : un justificatif de domicile récent (de moins d'1 an) de l'hébergeant + copie de la carte d'identité de l'hébergeant + attestation d'hébergement (précisant que la personne est hébergée depuis plus de 3 mois)

- Ancienne carte d'identité
- 1 acte de naissance (de moins de 3 mois) pour les cas suivants : CNI périmée depuis plus de 2 ans, perte, vol, première demande.
- Dans le cas d'une perte ou d'un vol : Déclaration de perte /vol + 25 € en timbres fiscaux (achat en ligne si vous faites une pré-demande)

La validité de votre Carte d'identité est prolongée de 5 ans pour la France si celle-ci a été établie entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

Si vous avez l'intention de vous rendre à l'étranger, le renouvellement de votre Carte d'identité se fera à condition de fournir un justificatif de voyage (réservation de transport : avion, train, bus..., attestation sur l'honneur...)

Personne mineure (présence obligatoire du mineur et du représentant légal lors de la demande)

- Formulaire CERFA (à remplir à l'encre noire) ou **pré-demande de carte d'identité à effectuer sur le site : ants.gouv.fr**
- 2 photos récentes (de moins de 6 mois) et conformes aux normes
- L'original d'1 justificatif de domicile récent (de moins d'1 an) du représentant légal.

Si le mineur est en résidence alternée fournir un justificatif de domicile de l'autre parent + la copie de sa carte d'identité.

- Ancienne carte d'identité
- Carte d'identité du représentant légal
- 1 acte de naissance (de moins de 3 mois) pour les cas suivants : CNI périmée depuis plus de 2 ans, perte, vol, **première demande.**
- Dans le cas d'une perte ou d'un vol : Déclaration de perte /vol + 25 € en timbres fiscaux (achat en ligne si vous faites une pré-demande)
- Dans le cas de parents divorcés/séparés : copie de la décision de justice relative à l'autorité parentale. Si conjointe, fournir une autorisation écrite de l'autre parent pour l'établissement de la carte d'identité du mineur + la copie de sa carte d'identité.

Merci de prendre RDV au 05 53 23 50 70 aux horaires suivants :

Lundi, Mercredi et Jeudi de 13h30 à 16h30 – Mardi et Vendredi de 9h00 à 12h30